

**République Française – Département de Saône-et-Loire**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de LAIZÉ**  
**Séance du 18 juin 2017**

**Le Conseil s'est tenu sous la présidence de Mme Hélène FRIAT, maire de Laizé**

**Étaient présents** : Mmes et MM Claude BOULAY, Daniel DELUME, Eveline DENEUCHE, Sébastien DESBOIS, Véronique DUCLOUX, Emilien GAUDET, William GUILLET, Annabelle JOLY MASULLO, Sandrine LEGRAS, Sylvie LENOIR, Isabelle MARTINS, Christophe PEPIN, Annie VAYRON

**Excusé** : M Olivier DESROCHES,

**Absent(es)** : néant

**Secrétaire de séance** : Mme. Eveline DENEUCHE

*Début de la séance : 20 heures 30- Fin de la séance : 23 heures 30*

Le compte-rendu de la séance du 15 mai 2017 est approuvé à l'unanimité

## **I- VIE COMMUNALE**

- 1- **Personnel – recrutement d'un agent technique 2<sup>ème</sup> classe temps non complet pour l'école** : Madame le Maire propose le recrutement de Mme Florence VOUILLON pour occuper le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet laissé vacant à l'école (garderie, cantine et ménage) par un départ en retraite. Mme VOUILLON a effectué plusieurs contrats successifs par le biais du service Emplois Temporaires du Centre de Gestion sur ce même poste. Un arrêté du maire validera ce recrutement (stagiaire dans un premier temps) et précisera l'ancienneté conservée au titre de l'expérience professionnelle et l'échelon dans le grade concerné. L'agent bénéficiera du régime indemnitaire instauré par la commune (RIFSEEP).

**2- Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe temps complet (délibération n°1)** : *Mme le Maire informe les conseillers que l'emploi aidé de M. Jean-Paul GALLAND arrivera à son terme le 31 juillet prochain et qu'il ne peut plus être reconduit. M. Jean-Paul GALLAND ayant donné toute satisfaction au cours des deux CUI, Mme le Maire propose de l'embaucher au 1<sup>er</sup> août 2017 en remplacement de M. Bernard TRANCHANT, retraité. Considérant que l'embauche de M. Jean-Paul GALLAND nécessite la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pré-affecté. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Techniques au grade d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné et à la politique de la commune en matière de régime indemnitaire; la modification du tableau des emplois sera effective à compter du 1/8/2017. Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition. La vacance de poste sera publiée sur le site du centre de gestion 71 et précisera qu'il est pré-affecté. Un arrêté du maire validera ce recrutement (stagiaire dans un premier temps).*

**Approbation du règlement intérieur (délibération 2)** : *Mme le Maire rappelle aux conseillers la nécessité, pour la collectivité, de se doter d'une charte s'appliquant à l'ensemble du personnel communal qui précisera un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux, à l'application des mesures en matière d'hygiène, de sécurité et d'aménagement des conditions de travail au sein de la collectivité, et à l'utilisation du matériel informatique et bureautique. Après avoir pris connaissance du projet*

joint à la délibération, et sachant que l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du CDG71 devra être préalablement requis, après en avoir délibéré, les conseillers adoptent le règlement intérieur du personnel communal et disent que ce règlement sera communiqué à tout agent de Laizé après validation du CTP.

**Enquête publique pour l'installation d'un entrepôt logistique sur le parc d'activités de Mâcon Nord – avis des conseillers (délibération 3) :** *Le Maire informe les conseillers de la demande d'ARROW MACON LAND SNC (installation d'un entrepôt logistique sur le parc d'activités de Mâcon Nord) et rappelle que, conformément aux dispositions du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, les communes dont le territoire est situé dans un rayon de 2 km du lieu d'implantation doivent participer à une enquête publique. Leurs conseillers doivent également délibérer pour donner « leur avis » sur cette implantation. Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, les conseillers de Laizé donnent un avis favorable pour l'implantation de cet entrepôt logistique.*

**Recensement INSEE 2018 – coordinateur communal (délibération 4) :** *Madame le Maire informe les conseillers que l'INSEE réalisera le recensement de la population de Laizé en 2018, qu'il faut nommer un coordinateur communal et décider de sa rémunération. Elle propose que la secrétaire de mairie soit, comme pour les deux derniers recensements, nommée coordinateur communal sur ses heures normales de travail, sans rémunération supplémentaire. Après en avoir délibéré, les conseillers nomment Mme Catherine Harlée, secrétaire de la mairie de Laizé, coordinateur communal pour le recensement INSEE 2018, sans rémunération supplémentaire. Un arrêté de nomination sera pris ultérieurement par Mme le Maire.*

**Renouvellement contrat EDF Salle polyvalente (délibération 5) :** *Madame le Maire informe les conseillers que le contrat d'électricité de la salle polyvalente est arrivé à son échéance. EDF a transmis une nouvelle proposition à compter du 14 juin 2017 pour une durée de 3 ans à prix fixe. Le volume global annuel est estimé à 67 059 kWh. M. Daniel DELUME, adjoint délégué à l'éclairage public, donne les grandes lignes de cette proposition : elle consiste en un contrat unique pour la fourniture d'électricité, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation. Il s'agit d'un contrat de fourniture d'électricité à prix de marché fixe sur la fourniture pendant toute la durée du contrat (36 mois). La commune bénéficiera de services de gestion complémentaires : une alerte en cas d'écart de consommation ou en cas de dépassement de puissance souscrite, un bilan annuel permettant de recevoir une fois par an un récapitulatif de nos données de facturation. Exceptionnellement, la commune bénéficiera d'une baisse de 15 € par mois sur le prix normal d'abonnement, soit une économie annuelle de 420 €. Après avoir étudié cette proposition et après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le Maire à signer le contrat et tous les documents en découlant et Disent que ce contrat prend effet rétroactivement à la date du 14 juin 2017.*

**Circulation rue de l'Eglise / rue du 19 mars 1962 – panneau et signalisation STOP :** *Le Maire fait part aux conseillers du courrier d'un administré expliquant qu'il avait échappé de peu à un accident à cet endroit car un conducteur n'avait pas respecté le stop. Les conseillers se rendent tous sur place pour examiner les différentes solutions dont celle présentée par le Maire et les adjoints qui consisterait à annuler les précédentes dispositions instaurant ce stop, d'enlever le poteau, la signalisation horizontale étant presque totalement effacée, et de revenir aux « priorités à droite » qui sont la règle générale du code de la route, sans revenir sur le sens unique dans la montée de la rue de l'Eglise. Les conseillers considérant que cette solution est la plus simple et la plus efficace, le Maire prendra un arrêté qui annulera les dispositions précédentes et précisera les nouvelles règles applicables : plus de stop, restauration des « priorités à droite », conservation du sens unique dans la montée de la rue de l'Eglise.*

## Régularisations administratives

M. Claude BOULAY, 1<sup>er</sup> adjoint, expose avec le Maire que trois régularisations administratives sont à faire pour des délaissés de voirie. Voici plusieurs années, trois propriétés ont été vendues et les acheteurs ont annexé, de bonne foi, quelques mètres carrés qui sont en réalité des portions de voie communale. Les conseillers, après en avoir délibéré décident de régulariser ces trois situations de façon identique aux précédentes régularisations de délaissés de voirie (délibération 6), *c'est-à-dire vente (prix fixé à 280 € HT), après déclassement, de la portion de voie communale aux propriétaires concernés, les frais éventuels d'arpentage par un géomètre et les frais d'actes étant à la charge des acheteurs.* Un courrier sera adressé à chacun des propriétaires : Moulin Rouge – Propriété Laloge (délibération 6) .590 Rue de Blany – propriété Pinto (délibération 7) et 610 rue de Blany – Propriété Jeanfaivre (délibération 8).

### Rapport annuel d'Assistance Technique du Département sur les deux stations:

Fonctionnement épuratoire et exploitation très bons pour Laizé, satisfaisants pour Blany. Le technicien recommande de passer très régulièrement sur cette dernière, d'autant qu'elle n'est pas télésurveillée en raison de la mauvaise couverture du réseau.

Sont disponibles en mairie les rapports annuels de SUEZ (eau et assainissement collectif) et GRDF.

## 2- TRAVAUX

**Travaux de voirie :** les travaux prévus l'an dernier sont remis à l'étude (rue de Blany depuis le café, bas de la rue de Fayolle depuis l'impasse de la Ranche jusqu'à la rue de Blany, Impasse des Près-Gaillard, Impasse du Clos, entrée particulière 947/953 rue de Blany. Quatre entreprises seront contactées pour obtenir des devis. Le coût déterminera la possibilité de réaliser tous ces travaux ou seulement une partie.

**Stade :** l'ASL demande que la mairie achète la même quantité de sable que l'an dernier pour préserver la qualité des terrains.

**Point sur le futur hangar communal :** l'Agence Technique Départementale a étudié l'aménagement de la place du Carjeu. Pour son représentant, un aménagement de la place Simonet serait plus judicieux, d'autant que la commune a acquis une parcelle qui la joute dans ce but. Plusieurs conseillers préconiseraient plutôt une construction derrière la salle polyvalente, ce qui permettrait un développement progressif éventuel des structures et de préserver l'esthétique des abords de la place Simonet. Le Maire rappelle qu'il ne s'agit encore que d'hypothèses de travail, la réalisation n'étant pas prévue au budget 2017 ni 2018.

## 3- FINANCES

**RODP GRDF 2017 - Décision du maire :** Le Maire informe les conseillers que la commune perçoit chaque année une redevance pour occupation du domaine public par les différents réseaux. Pour le transport du gaz, la RODP 2017 se montera à 581 €.

**Subvention DETR 2017 :** un arrêté attributif du préfet nous informe que la commune recevra une subvention de 30% sur le coût des travaux HT relatifs à « la mise aux normes et sécurisation des équipements communaux », soit 5 051 € pour un coût estimé à 16 836 € HT.

Subvention DETR 2017 : un arrêté attributif du préfet nous informe que la commune recevra une subvention de 20% sur le coût des travaux HT relatifs à « l'aménagement de la salle polyvalente – extension extérieure et pose d'un volet roulant intérieur », soit 6 360 € pour un coût estimé à 31 798 € HT. Cette subvention s'ajoute à celle octroyée sur l'enveloppe du député (5 000 €)

Les fonds de concours de la MBA seront sollicités pour ces deux opérations (délibération 9 et 10).

#### 4- INTERCOMMUNALITÉ

**MBA** – réunion de mise en place de la **CLECT** le 15 juin. Cette commission évalue le coût des transferts de compétence à la MBA et l'impact financier sur chaque commune. Election du Président et du vice-président. **Commission Sport et Culture** : les installations du conservatoire seront totalement rénovées. Le bassin olympique de la piscine est opérationnel. **Office du tourisme Mâconnais** : le directeur, parti en avril, n'est toujours pas remplacé. Cette absence ne simplifie pas le lancement de la saison touristique estivale.

#### 5- COMPTE RENDU DE REUNIONS

16/5 M. Da Silva, du contrat de rivières du Mâconnais, a vérifié avec le Maire et les adjoints, les possibles irrégularités imputables aux propriétaires riverains du Talenchant. Il y a une petite retenue qui coupe la rivière, des aménagements seront à faire vers le Moulin Rouge, le bassin d'orage va être nettoyé par le SIVOM de Lugny. Des moutons et/ou des chèvres pourront ensuite paître dans les près.

17/5 Remise des permis piétons à l'école avec les gendarmes (11 h)

18/5 ATD pour le local technique (9 h) / Commission communication pour LAIZ'ECHO

19/5 AG Viré Clessé (Viré, 17h)

20/5 Invitation du Club du Soleil : le maire et les conseillers présents apprécient cette rencontre.

21/5 Vente de pizzas au stade (ASL foot)

22 et 24/5 : réunion avec les candidats aux législatives

24/5 Commission Sports et Culture de la MBA

25/5 Brocante vide-grenier au stade sous un grand soleil

27/5 Challenge Robin au stade (foot)

28/5 Festi Eric (foot)

29/5 CLEM, réunion avec le directeur et Anne Fouilloux (NAP Laizé)

30/5 Réunion PLU avec les représentants de la DDT : déterminer l'enveloppe urbaine pour examen par la Commission de Protection des espaces agricoles ;

2/6 9h, Stade avec l'expert de notre assurance : pour les malfaçons chauffage et plomberie de l'entreprise Brandao dans le cadre de l'assurance décennale. Des travaux de réparation ayant été réalisés avant sa venue, il n'a rien pu expertiser. Il demande à être appelé en urgence avant l'intervention du plombier au prochain problème.

8/6 Course cycliste (Critérium du Dauphiné) : certaines rues ont été interdites à la circulation de la fin de la matinée jusqu'à 16 heures.

9/6 Kermesse de l'école : l'Amicale Laïque a pu remettre 700 € à l'école à l'issue de cette fête

11/6 1<sup>er</sup> tour des législatives

13/6 Tirage des Jurés d'Assises à Hurigny. Deux administrées sont pressenties pour le jury 2018.

13/6 Conseil d'école. La reconduction des TAP a été discutée. Le décret n'ayant pas été pris, les TAP seront reconduites à l'identique en 2017/2018. Le sulfatage de la vigne alors que les enfants étaient dans la cour est tout à fait exceptionnel. Suite au courrier envoyé par le Maire, le viticulteur propriétaire a expliqué qu'il traite habituellement le mercredi après-midi, mais qu'il avait dû retarder de plusieurs jours le traitement (kermesse puis location de la SP) et que les orages prévus l'ont obligé à traiter un jour d'école pour respecter les délais. Habituellement, dans ce cas, la tournée commence tôt le matin par la vigne en face de l'école, avant l'arrivée des écoliers, mais l'ouvrier a par erreur inversé le sens de la tournée.

15/6 CLECT MBA

16/6 Revothèque (Foyer rural) avec une forte participation des enfants – Cité de l'Entreprise avec Pays Sud Bourgogne : comment améliorer les sites « internet » des mairies.

17/6 : tartes flambées du comité de jumelage, au four de Blany.

18/6 2<sup>ème</sup> tour Législatives

19/6 DDEN.

## 6- PROCHAINES RÉUNIONS

21/6 SIVOM Val de Saône (Senozan) – Don du Sang à St-Martin-Belle Roche

22/6 Conseil des maires MBA

23/6 AG du CLEM – AG du Foot

26/6 Syndicat des Eaux

28/6 Préparation de la Course cycliste de l'Etoile Flacéenne

29/6 Conseil communautaire MBA (public) – 18h30

30/6 Réunion publique PLU, 20 h – Modification : se fera en mairie et non plus salle polyvalente

1/7 Journée Départementale des armées, espace Duhesme, Mâcon, avec passage de la patrouille de France (10h30/11h), gymnastes militaires de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (11 et 16 h), cérémonie militaire pour le 70<sup>ème</sup> anniversaire du mémorial de la Résistance à Beaubery (15h), concert de la Légion étrangère (esplanade Lamartine, 20 h)

12/7 Réunion sur la prévoyance de la délinquance (Sancé) – MBA

14/7 Cérémonie au monument aux morts.

## 7- INFORMATIONS

**CNI – rappel :** Mâcon (procédure équivalente pour les autres mairies, dont Charnay) rappelle que depuis le 2 mai, les demandes de cartes d'identité et de passeports sont faites sur RV, après appel téléphonique: pour Mâcon entre 9h et 17h du lundi au vendredi, au 03 85 39 71 62, pour la mairie annexe de Flacé du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 (sauf mercredi après-midi) au 03 85 29 00 97. Les RV sont ensuite fixés les lundis, mercredis, vendredis et samedis matin.

Accessibilité : à compter du 30 septembre, l'exploitant de tout établissement recevant du public (ERP) met à disposition un registre (administratif et technique) public d'accessibilité qui doit préciser les dispositions prises pour permettre à tous de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu. Les ERP de Laizé : mairie, école, salle polyvalente, église, stade, salle des associations. Le registre peut être mis en ligne sur le site internet de la commune.

**PROCHAIN CONSEIL :** lundi 10 juillet 2017, 20 h30.

**Site internet de la commune de Laizé :** [www.laize.fr](http://www.laize.fr)

*Mention de Publication : L'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal lors de cette séance est consultable à la mairie.*